



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 60598

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur les accidents du travail. Depuis trente ans, les accidents du travail mortels ont été divisés par 3, les accidents graves par 2,3 et les accidents avec arrêt par 1,5. Néanmoins, la sécurité sur les lieux de travail doit encore être nettement améliorée. En effet, on y recense 686 décès et 760 000 accidents avec arrêt de travail par an. De plus, de nouvelles pathologies émergent, à l'instar du stress, cause de 28 % des maladies professionnelles. Certaines, comme les troubles musculo-squelettiques ou les cancers professionnels, enregistrent de fortes augmentations. C'est ainsi que 35 000 maladies professionnelles ont été reconnues par la Caisse nationale d'assurance maladie en 2001 contre 15 000 en 1996. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'améliorer la sécurité sur les lieux de travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60598

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2674